



Commune de Val-de-Ruz

Education et jeunesse

Epervier 6
2053 Cernier
032 886 56 00

Aux élèves et aux parents des élèves du
collège des Geneveys-sur-Coffrane

Traité par Anne-Christine Pellissier
Tél direct : 032 886 56 14
E-mail direct : anne-christine.pellissier@ne.ch
Référence à nous rappeler : TH 311735

Val-de-Ruz, le 14 août 2017

Circulation autour du collège des Geneveys-sur-Coffrane

Madame, Monsieur, chers élèves,

En ce début d'année scolaire, nous vous rappelons les consignes de sécurité concernant la circulation autour du collège des Geneveys-sur-Coffrane. Celles-ci sont accessibles en tout temps sur le site du CSVR : <http://www.csvr.ch/cycles-1-et-2/> sous la rubrique collège des Geneveys-sur-Coffrane.

La circulation autour du collège aux heures d'entrée et de sortie des élèves, circulation liée aux parents qui déposent ou viennent chercher leur enfant en voiture est un problème majeur. Selon les recommandations du Pedibus et du Bureau de prévention des accidents (BPA), les enfants devraient se rendre à pied à l'école et bouger au moins 60 minutes chaque jour pour leur santé. Venir à pied à l'école et apprendre à faire le chemin sans accompagnement favorise également l'autonomie des élèves, ce qui n'est possible que si la sécurité autour du collège est garantie.

Depuis aujourd'hui, un bus de transport scolaire effectue des transferts d'élèves entre les collèges des Geneveys-sur-Coffrane et de Coffrane. Une nouvelle place de parc marquée en jaune est réservée pour le bus scolaire et les services d'urgence. Elle doit rester libre d'accès en permanence.

Afin d'assurer la sécurité et de bonnes conditions de fonctionnement des différents usagers des bâtiments scolaires et techniques, nous vous rappelons les consignes suivantes :

- les élèves viennent de préférence à pied ou en vélo à l'école;
- les enfants qui sont accompagnés en voiture sont déposés soit au niveau de l'avenue du 1^{er} Mars où des places en zone blanche sont à disposition, soit sur les places en zone bleue à côté de la déchèterie ;
- la dépose juste avant un passage pour piétons est interdite. La visibilité des élèves et des automobilistes est gênée augmentant ainsi la probabilité de survenance d'un accident ;

- l'accès au bâtiment des TP et au hangar pompiers doit en tout temps rester libre. Nous vous rappelons par ailleurs qu'il est interdit à tout véhicule non autorisé de circuler dans la cour située devant les locaux techniques.
- les places de parc devant l'école sont réservées au corps enseignant, en particulier aux maîtres itinérants ;
- Pour des raisons de sécurité, le passage à pied devant le bâtiment des TP est interdit. Les enfants, et leurs parents, empruntent le chemin d'accès au collège et le trottoir pour se rendre au parking.

Nos agents du domaine public sont présents de manière régulière aux abords de tous les collèges communaux afin de faire respecter les mesures mises en place.

La question du déplacement à l'école en vélo est souvent posée. Selon les normes du BPA, les conditions suivantes devraient être réunies pour que votre enfant puisse venir seul à vélo à l'école :

- que votre enfant ait 10 ans au moins ;
- que vous ayez fait des exercices pratiques réguliers avec votre enfant afin qu'il apprenne à rouler en toute sécurité sur route en étant attentif aux dangers ;
- que vous veilliez à ce que les conditions de la route et du trafic permettent son déplacement, sachant qu'il ne maîtrise pas encore toutes les situations du trafic routier.

Tout en restant à disposition pour toute question complémentaire, nous vous souhaitons, Madame, Monsieur, chers élèves, une bonne rentrée scolaire et vous adressons nos salutations les meilleures.

COMMUNE DE VAL-DE-RUZ

La cheffe de dicastère
de l'éducation et de la
jeunesse



A.-C. Pellissier

Le directeur du
CSV



F. Sourget

L'administratrice
de la sécurité



M. Beltrame